

pensable. Le ministère Sherwood-Daly est chancelant, et Morin est un des piliers du parti libéral. Sans tarder, il écrit tout de même qu'il sera présent aux funérailles. La route est longue de Montréal à St-Michel. L'Intercolonial et le Grand Tronc n'existent que dans le cerveau des politiciens et financiers qui rêvent déjà leur construction. A l'heure où commence la cérémonie funèbre, Morin n'est pas arrivé. Mais, quand l'officiant eût béni la fosse, il aperçut tout-à-coup, écrit un témoin oculaire, un homme dont il ne voyait pas la figure, prendre un poignée de terre, l'arroser de ses larmes, la baiser respectueusement, puis la jeter lui-même sur la tombe. C'était Augustin Norbert Morin.

Un autre trait nous montre quel culte il avait pour les auteurs de ses jours. Au 1er janvier 1842, Morin alors juge du district de Kamouraska, se rend à Québec dans l'intention d'y passer le jour de l'an. Les mauvais chemins ont retardé sa marche. Il arrive à sa paroisse natale, St-Michel de Bellechasse, quelques minutes seulement avant l'heure de la grand'messe paroissiale. Le juge Morin descend aussitôt de voiture, et cherche son père dans la foule des paroissiens, qui, assemblés selon la coutume, à la porte de l'église, devisent entre eux et se souhaitent "bonne et heureuse année." L'apercevant tout à coup il s'approche, s'agenouille dans la neige, ôte son bonnet de fourrure et demande la bénédiction paternelle.

Quelle admirable leçon pour ceux qui rougissent de leurs vieux parents, parce qu'ils sont de la campagne.

Tous ses biographes reconnaissent que Morin n'a jamais voulu exercer sur ses collègues et ses partisans l'autorité et l'esprit de discipline nécessaires aux chefs de parti. Il était un ministre idéal sous la direction d'un chef comme Lafontaine. Aussi, a-t-on appelé le second ministère Lafontaine-Baldwin, dans lequel il occupait le portefeuille de ministre des travaux publics, "le grand ministère". La législation créée par ces hommes à cette époque, est d'une importance et d'une portée extraordinaire. Morin avait toutes les qualités qui caractérisent un juge idéal. A une science profonde des lois, à une haute culture, à une grande générosité de cœur, il unissait un grand souci de l'ordre, des traditions à conserver, de la grandeur de la patrie canadienne. Il fut toujours d'une urbanité exquise pour les avocats, d'une bienveillance débonnaire pour les jeunes disciples de Thémis. C'est une de plus belles figures de la magistrature canadienne dont la race est fière et dont la Société des Arts, Sciences et Lettres s'estime heureuse de saluer ce soir, un des membres les plus distingués. (1)

Le 21 septembre 1854, lors de l'inauguration de l'Université Laval, il reçut le degré de docteur en droit en même temps que M. Crémazie.

On raconte un trait remarquable qui se serait passé lors des examens de la licence à la faculté de droit. M. Morin est alors doyen de cette faculté. Un jeune hom-

(1) Sir François X. Lemieux.